

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 AVRIL 2019 à VINGT HEURES
TRENTE

NOM	Fonction	Présent	Absent (e)	Donne Pouvoir
François CHEVALLIER-MAMES	Maire	X		
Élie STÉVANCE	Maire-adjoint	X		
André ALARD	Maire-adjoint	X		
Jocelyne VANESON	Maire-adjoint	X		
Michel BORREL	Conseiller	X		
Valérie ESQUER	Conseiller	X		
François TOUCHARD	Conseiller		X	A.ALARD
Magali PHILIPPE	Conseiller	X		
Thierry PERRON	Conseiller	X		
Carol BAVAY	Conseiller	X		
Didier CHARRIAL	Conseiller		X	
Alessandra MORAL	Conseiller	X		
Gilles AUBIN	Conseiller		X	
Annick LEPAGE	Conseiller	X		
SOIT	14	11	3	

Les Procès-verbaux des deux dernières réunions sont adoptés à l'Unanimité des présents.

Secrétaire de séance : Michel BORREL

CONTRAT FER : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE BÂTIMENT EPICERIE

Le Maire précise que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet de participer à la reconfiguration du bâtiment de l'ancienne épicerie en une salle communale et deux appartements pour un montant de travaux estimé à 293 500€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par le maire et son échéancier.

Il précise qu'une demande de subvention a été sollicitée auprès de l'Etat (DETR ou DSIL) et que la demande concernant la DETR pour 2019 n'a pas été retenue.

Le conseil municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du conseil départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2019,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21h00, ont signé au registre les